

Communales 2018 – Le programme de DÉFI Ixelles

 defiixelles.eu/communales-2018-le-programme-de-defi-ixelles

5 priorités de DÉFI pour Ixelles

- Priorité 1 : **Améliorer le bien-être et la qualité de vie**
- Priorité 2 : **Stimuler la croissance économique**
- Priorité 3 : **Renforcer la solidarité**
- Priorité 4 : **Respecter toutes les différences**
- Priorité 5 : **Garantir une bonne gouvernance**

Ces priorités identifient des **enjeux fondamentaux** pour notre Commune et elles comprennent des **matières transversales**, qui interagissent entre elles.

Nos propositions ont donc une action sur plusieurs priorités.

Un exemple concret : les travaux publics ont un impact direct sur le bien-être des citoyens. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des citoyens (il faut bien remplacer des conduites d'eau ou de gaz vétustes, des rails de tram, etc). Toutefois, avant de retirer le bénéfice qualitatif, les travaux dans l'espace public ont la fâcheuse tendance à gêner la vie des gens : mobilité contrariée, saleté, bruit, inconforts divers.

Par exemple, la proposition 43 : Assurer une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir et au sein du pouvoir communal entre les échevinats (en matière de propreté, de travaux publics, de mobilité, d'enseignement, notamment). Cette proposition touche à la priorité 5 «*Bonne gouvernance*», mais elle impacte aussi la priorité 1, «*Améliorer le bien-être et la qualité de vie*».

DÉFI Ixelles est bien entendu en parfait accord avec la centaine de propositions que notre Parti soutient dans son programme communal, consultable sur le site de notre section locale à l'adresse suivante <https://defiixelles.eu/communales-2018-le-programme-general-de-defi/>.

Pour Ixelles, nous avons tenu à dégager 43 propositions concrètes, du nombre des candidats qui se présentent au suffrage des Ixellois.

43 propositions concrètes dans notre programme pour Ixelles

I. Mobilité

- **1** : mieux informer, coordonner et assurer le suivi des travaux publics et des travaux privés de grande envergure.
- **2** : poursuivre la maintenance et accélérer la réfection des trottoirs selon un plan pluri-annuel.
- **3** : rendre les pistes cyclables et les passages piétons plus visibles.
- **4** : s'assurer que toute place de parking supprimée en voirie soit compensée hors voirie (par des parkings publics et privés).

- **5** : collaborer avec la STIB et la Région pour augmenter la vitesse commerciale et la fréquence des transports en commun.

II. Propreté

- **6** : promouvoir la création de « journées de la propreté », récompenser les citoyens exemplaires et adopter la tolérance zéro pour les incivilités.
- **7** : création et reconnaissance d'une « Brigade de la propreté » (avec les gardiens de la paix dont la mission serait de sensibiliser les citoyens sur le terrain).
- **8** : multiplier les poubelles intelligentes, les bulles à verre enfouies, les cendriers urbains, promouvoir les poubelles rigides (voire si possible des containers enterrés) pour les particuliers.
- **9** : développer un réseau de caméras de surveillance mobiles et intelligentes pour lutter contre les dépôts clandestins.

III. Sécurité

- **10** : créer des petites structures policières de quartier, des « koban ».
- **11** : établir un plan lumière visant à assurer le confort et la sécurité.
- **12** : recommander la formation de tous les usagers à la sécurité routière afin d'améliorer la cohabitation des piétons, des vélos et des voitures.

IV. Environnement et urbanisme

- **13** : lutter contre l'insalubrité du bâti en sanctionnant les propriétaires négligents et au besoin en les expropriant.
- **14** : suppression de la taxe sur les échafaudages pour stimuler la rénovation du bâti.
- **15** : viser une commune zéro déchet.
- **16** : préserver les espaces verts existants et favoriser la verdurisation.
- **17** : lutter contre la pollution sonore, veiller à l'application du règlement communal en matière de livraison et heures de fermeture des établissements.

V. Culture

- **18** : offrir des espaces publics non occupés pour permettre aux artistes ixellois de disposer de lieux de créations et d'y organiser des expositions éphémères.
- **19** : rétablir un parcours d'artistes pour mettre à l'honneur des talents locaux.
- **20** : créer un pass culturel qui donne accès à un tarif préférentiel pour les activités culturelles ixelloises.

VI. Petite enfance et enseignement

- **21** : encourager la création de structures d'accueil complémentaires aux crèches sur le territoire communal et établir un monitoring permanent des places disponibles.
- **22** : programmer une rénovation des bâtiments scolaires et leur maintenance régulière – repenser l'aménagement des classes pour les besoins spécifiques des élèves, notamment la remédiation.
- **23** : inciter et valoriser les enseignants à suivre des formations continuées.
- **24** : promouvoir une « école inclusive » ouverte à tous les élèves (handicap, dyslexie, hyperactivité, haut potentiel, phobie scolaire).

VII. Sport

- **25** : donner l'accès aux infrastructures scolaires communales sportives et récréatives en dehors des heures de cours.
- **26** : organiser des activités sportives intergénérationnelles.
- **27** : développement de parcours fitness dans les parcs publics.

VIII. Développement économique

- **28** : promouvoir le commerce de proximité proposant une offre de qualité et s'assurer de la diversité des commerces.
- **29** : réduire le taux de chômage en adaptant les formations aux besoins des entreprises ixelloises.
- **30** : encourager les entreprises ixelloises à s'adresser à la mission locale de la Commune pour répondre à leurs recherches de talents.
- **31** : mettre les espaces non occupés de la Commune à la disposition des initiateurs de projets d'économie sociale et circulaire.
- **32** : mise en valeur des ateliers de fabrication à outils numériques (Fablab) pour encourager leur usage.
- **33** : accompagner la numérisation des entreprises et des commerces ixellois (aider les commerçants dans la création de leur site internet, par exemple) et renforcer l'informatisation des services aux citoyens délivrés par la Commune.

IX. La solidarité

- **34** : aider le monde associatif à bénéficier de bénévoles formés à l'accompagnement des élèves dans les écoles de devoir et à l'apprentissage du français aux adultes.
- **35** : mettre l'intelligence numérique au profit de la solidarité envers les personnes à mobilité réduite, notamment via une application qui indiquerait l'accessibilité des places de parking pour les PMR.
- **36** : créer un espace d'accueil pour SDF avec leur animal de compagnie et mettre en place, avec l'appui du CPAS, un projet de réinsertion.
- **37** : disposer de logements d'urgence pour accueillir les familles en situation de détresse (incendie, dégâts des eaux, etc.)

X. Le respect de toutes les différences

- **38** : garantir la laïcité comme respect des différences (égalité homme-femme, primauté de la Loi belge sur toute autre forme de loi religieuse, et stricte différenciation entre sphères publique et privée)
- **39** : à l'État civil, sensibiliser le personnel aux questions administratives liées aux genres.
- **40** : inciter les citoyens de toute nationalité à exercer leur droit de vote aux élections communales et leur participation à la vie politique communale.

XI. La bonne gouvernance

- **41** : rapprocher l'administration des citoyens, créer des antennes administratives décentralisées que nous appellerons « Com' chez vous ».

- **42** : rapprocher les citoyens de l'administration, mettre en place dans l'administration communale une commission composée de politiques, de fonctionnaires et de représentants de citoyens ayant pour mission d'évaluer l'efficacité des services publics (notamment à l'aide d'enquête de satisfaction auprès des citoyens et usagers concernés).
- **43** : assurer une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir et au sein du pouvoir communal entre les échevinats (en matière de propreté, de travaux publics, de mobilité, d'enseignement, notamment)